

L'HOMME DE LA ROCHE. CHRONIQUE

DE LA VILLE DE LYON,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an. . . 16 francs.

Pour six mois. . . 8

Pour trois mois. . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,

Rue Mercière, 58 au 1^{er}

ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1^{er}. Une boîte est placée à la porte.

On rendra compte de tous les ouvrages dont 2 exemplaires seront déposés au Bureau.

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces. — Lithographies, etc.

CHRONIQUE LOCALE



Un commencement d'incendie s'est manifesté hier matin à onze heures et demie, dans une cheminée de la maison portant le numéro 1, rue d'Egypte. Ce sinistre n'a pas eu de suite fâcheuse, grâce à la compagnie des crocheteurs du port du Temple qui se sont immédiatement transportés sur les lieux.

Dans la matinée du 6 de ce mois, deux cuillers et trois fourchettes marquées G. D., ont été volées au préjudice d'un négociant du quai de Retz.

Le 11 de ce mois, à 7 heures et demie du matin, une pièce d'étoffe a été volée par deux inconnus au préjudice de M. H. P., négociant, place Croix-Paquet.

Dans la journée du 6, des voleurs se sont introduits dans une chambre, rue de la Fronde, occupée par un pharmacien de la rue saint Jean, et y ont enlevé plusieurs bijoux.

Dans la journée du 12, il a été volé dans une chambre, place des Carmes, occupée par un commis-négociant, une montre en or, plusieurs effets d'habillements et une somme de 200 francs environ.

Le conseil municipal dans sa séance du 5 mars a décidé qu'il serait établi à Lyon une chaire d'agriculture.

1,500 francs d'appointements sont alloués par le gouvernement au professeur qui occupera cette chaire. La ville s'oblige à fournir un local convenable et à faire toutes les dépenses nécessaires pour le service de ce cours.

Dans la même séance du conseil, M. Barillon a demandé l'établissement dans notre ville d'une chaire d'économie politique.

La demande a été prise en considération.

Un secours annuel de 120 francs a été accordé par le conseil à la dame Rapan, veuve de l'inspecteur de la halle aux blés.

Clément Adrien Guichard, prévenu d'avoir présenté au président du tribunal de Vienne un testament fait en sa faveur par une tante, aux dépens d'héritiers naturels, a été acquitté, par la cour d'assises du Rhône, de l'accusation de faux en écriture privée, dans l'audience du 9 mars.

La cour d'assises, dans l'audience du mardi 10, a acquitté le nommé Georges Lambert, doreur sur bois, âgé de 21 ans. Cet accusé prévenu d'attentat à la pudeur sur la personne de la femme Roux, dans la soirée du 21 août dernier, n'a pu être arrêté qu'après les dernières assises et la condamnation de ses complices.

Dans la même audience, Matthieu Pourchignat, (natif de Dôme), âgé de 36 ans, déclaré coupable

il écrit aussi dans un journal que l'on est sur le point de foudre.

Celui-ci, aux cheveux dorés, et qui roucoule la romance comme M. Garbet, est un jeune peintre qui donne les plus hautes espérances : il a été à l'exposition.

Celui-là est un jeune homme de très-bonne famille qui a fait recevoir une pièce au théâtre de la Croix-Rousse, et qui n'a pu être représentée vu la fermeture de ce théâtre qui a eu lieu avant qu'il ne soit ouvert.

Cet autre, qui a les cheveux noirs mais fort longs, a commencé le premier acte d'un drame qu'on dit fort bien.

De plus, le maître de la maison annonce qu'il a invité le comité de lecture à sa soirée ; ils ont le droit d'y inviter tous les hommes célèbres qui n'y veulent point aller.

M. X... n'est pas encore arrivé, mais il ne peut tarder. On attend aussi M. A..., M. B..., M. C..., M. D...

Alors l'orgie commence. La fumée se coupe au couteau, la chambre ressemble à un combat d'artillerie. Les excès se portent souvent jusqu'à faire du thé. Les conversations s'animent ; les discus-

sions s'échauffent. L'attentat à la pudeur avec violence sur une jeune fille âgée de moins de 15 ans, a été condamné à 2 années d'emprisonnement, vu les circonstances atténuantes.

Cette affaire déjà jugée aux assises du Puy-de-Dôme, fut renvoyée devant les assises du Rhône par arrêt de la cour de cassation.

Dans la journée de mardi dernier, une vieille fille, demeurant petite rue Mercière, 15, a été trouvée morte dans son domicile. On a procédé à l'autopsie du cadavre, car il circule, dit-on, des bruits d'empoisonnement.

Les sieurs Jean et Jean-Baptiste Rang, droguistes à Lyon, prévenus de banqueroute frauduleuse dans le courant d'octobre 1838, ont été acquittés par la Cour d'assises du Rhône dans l'audience du mercredi 11 courant.

Jeudi dernier, on a arrêté dans l'église Saint Jean un individu au moment où il s'occupait à vider à son profit les tronc de charité.

Ce voleur que l'on dit juif et colporteur de profession, a été mis à la disposition de la justice.

Vendredi 13, présent mois, les nommés Lazare Guinaud, Claude Bouchut et Jean-Pierre Pitrat, ont comparu devant la Cour d'assises sous l'accusation : 1. de provocation, non suivie d'effet, au changement ou à la destruction du gouvernement ; 2. d'offense au roi, dans le but d'exciter à la haine et au mépris de sa personne et de son autorité constitutionnelle ; 3. d'attaque contre la propriété. Lazare Guinaud et Jean-Pierre Pitrat, déclarés

sions s'échauffent.

Plusieurs jugent le moment opportun pour divaguer. Ils se mettent leur chapeau de travers et se ruent au milieu du cercle.

Le maître de la maison se frotte les mains et met le comble à ses somptuosités en envoyant chercher un litre d'eau-de-vie et quatre sous de marrons. On met l'eau-de-vie dans un plat à barbe ; on l'allume, et dès lors la débauche n'a plus de bornes. Du punch ! La chevelure bleue, la salamandre, la flamme échevelée ! Orgie ! orgie effroyable ! On éteint les chandelles ; on s'illumine le front d'un air satanique.

A onze heures, un nouveau convive paraît ; on l'accueille avec des clameurs frénétiques ; on se relève, on s'empresse, on lui saute au cou, on le porte en triomphe : les moins intimes s'estiment heureux d'une poignée de main ; il parle, on fait silence, on l'examine avec respect. Les nouveaux-venus demandent son nom, on répond tout bas :

— C'est M....

— Ah ! c'est M....

— Parbleu !

— Diable !

— Un dompteur de femmes.

FEUILLETON.

SOIRÉES DITES D'ARTISTES.

Ces soirées d'artistes doivent être absolument des orgies échevelées selon les plus pures traditions.

Une douzaine de biscuits de Reims et une bouteille de bière se déploient sur la table et attendent les convives.

En entrant, on quitte ses habits, on jette sa cravate, on retrousse ses manches, on ôte ses bottes, on ébouriffe ses cheveux, on crie à tue-tête pour se mettre en train, et on allume sa pipe.

Les artistes désordonnés arrivent l'un après l'autre, et sont accueillis par des hurras furieux poussés à dessein d'exciter l'envie des voisins.

Quelque cicérone officieux vous initie à voix basse et vous les fait connaître.

Ce grand blond, à la mine austère, en palletot et aux longs cheveux, nourri des plus hautes théories sociales, est un littérateur avantageusement connu de ses amis intimes par des poésies intimes qu'il se propose de proposer à un libraire ;

non-coupables, ont été acquittés et mis en liberté; Claude Bouchut, déclaré coupable avec circonstance atténuante, a été condamné à deux ans de prison.

Henri-Désiré Coste, marchand-tailleur, déclaré en faillite au mois de novembre 1834, et accusé depuis de banqueroute frauduleuse, déclaré coupable par la Cour d'assises, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement dans l'audience du 12 mars courant.

Vendredi matin, vers les sept heures, le feu s'est déclaré dans la cheminée, au troisième étage d'une maison portant le numéro 19. Mais au bout d'une demi-heure on s'est rendu maître du feu qui n'a causé aucun dommage.

Un incendie assez fort a éclaté, pendant la nuit de mercredi à jeudi, dans une maison située sur le quai de Serin, vis-à-vis le pont de la Gare.

Cette maison était occupée par le sieur Fayard, charcutier.

Malgré le zèle et l'activité des pompiers qui sont accourus sur le champ, on ne s'est rendu maître du feu qu'avec beaucoup de peine. La maison était assurée, mais le mobilier du sieur Fayard ne l'était pas.

On évalue le sinistre à 7,000 fr.

Deux individus qui, dans la soirée de jeudi, se livraient à une distribution réciproque de coups de poings et de coups de pieds sur le quai de la Charité, ayant été arrêtés, ont réuni leurs efforts contre la garde qui a reçu plus d'un horion. Force cependant est restée à la loi.

Ces deux combattants, transférés à l'Hôtel-de-Ville, ont été reconnus pour des vagabonds sans domicile.

Jeudi matin, une petite fille de deux ans et demi environ, assez promptement vêtue, a été trouvée à la montée de Fourvières où on l'avait exposée; cette pauvre enfant, après être restée là pendant plusieurs heures, a enfin été conduite au bureau de la police de sûreté.

Mercredi dernier, un violent incendie, qui a éclaté à Pierre-Bénite, commune d'Oullins, a presque entièrement dévoré une grande et très-importante manufacture d'impressions. Malgré la promptitude et l'activité des secours, dans la direction desquels les habitants ont rivalisé de zèle et d'ardeur avec les pompiers, on n'a pu réussir qu'à préserver le bâtiment voisin de la manufacture.

- Mais qu'est-ce qu'il est? que fait-il?
- Il écrit, et a fait jouer des pièces qui ont été sifflées, malgré la cabale.
- C'est indécent!
- Est-il marié?
- Oui et non.
- Fichre!

Dès lors la fête est complète. Il paraît que le comité de lecture ne viendra pas: on recommence l'orgie.

Le maître de la maison pense qu'il est temps d'incommoder les voisins. On donne du cornet-à-piston, on cogne au plancher, on vocifère les chœurs les plus érotiques.

Un voisin se plaint par la fenêtre; on lui répond par des menaces enthousiastes; on demande sa tête; son bonnet de coton est mis à prix. On profère des cris de mort contre les épiciers.

Les locataires assemblés parlent d'envoyer chercher la garde et se retirent prudemment. Les convives ravis proclament l'orgie à son apogée. On se reconduit jusque sur la place de la Préfecture où les chants recommencent, et où l'on reçoit de l'eau ou des gros sous sur la tête (à défaut d'autres projectiles); et après avoir étourdi tout le quartier, l'on se sépare en se donnant rendez-vous pour le soir (vu qu'il est déjà matin) au café de l'Univers.

B*****

Trois jeunes filles, Françoise Clair, âgée de 20 ans; Marie Vial, âgée de 19 ans, et Victoire Quérél, âgée de 18 ans, blanchisseuses, ont été arrêtées il y a peu de jours pour avoir été trouvées nantes de plusieurs marchandises, telles que schals, étoffes de soies et autres, qu'elles avaient volées dans plusieurs magasins de cette ville.

EXTRAITS DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

Il est aujourd'hui parfaitement démontré que sous le rapport de la force et de l'aptitude au service militaire, les populations industrielles offrent une différence affligeante avec les populations agricoles. D'après un tableau donné par M. Charles Dupin sur les départements agricoles et les départements industriels, il résulte que les premiers ne présentent à la réforme, pour cause d'infirmité, que 4,029 individus, tandis que les seconds en offrent 9,950.

BONNE FORTUNE. — Il y a quelques jours qu'un fait assez étrange a eu lieu dans la commune de Troche (Corrèze). A la suite d'un partage de famille, un co-héritier avait reçu dans son lot une armoire tellement ancienne, qu'elle menaçait de tomber en poussière au moindre mouvement. On la déplaça avec soin et on la transporta sur une charrette pour la conduire à sa destination. Le possesseur de ce vieux meuble en était déjà à regretter la peine et la dépense que lui occasionnait son transport, lorsqu'un cahot fit brusquement tomber un corps sonore qui se trouva être une boîte d'argent taillée et ciselée à l'antique, avec des attributs religieux. Le bouvier crut que c'était la serrure de l'armoire qui venait de se détacher, mais le propriétaire de l'objet mystérieux s'en empara vivement et l'emporta chez lui, impatient de l'examiner de plus près. Que découvre-t-il à cet examen? 300 pièces d'or au titre de 48 liv., mais qui, étant des louis vulgairement appelés à *lunettes*, représentent un poids de 52 fr. la pièce. On a lieu de supposer que cette armoire provenait de la Chartreuse de Glandier, et que le trésor y aurait été caché par quelque un des habitants de cette chartreuse vers 1793, époque de leur proscription. Quoi qu'il en soit, les co-héritiers de l'inventeur se proposent de lui intenter une action en partage du trésor commun.

On se rappelle que dans le mois de septembre dernier, Louis Romain fut condamné à mort par la cour d'assises d'Indre-et-Loire pour l'assassinat de la famille Boileau. Par suite des révélations que fit Romain après sa condamnation, une instruction fut commencée contre la famille Mirabeau. Néanmoins, l'arrêt de mort rendu contre Romain fut exécuté. Nous apprenons que la cour royale d'Orléans vient de rendre un arrêt de mise en accusation contre les époux Mirabeau, et que prochainement ils comparaitront aux prochaines assises devant le jury de Tours.

On écrit de Chaulgnes (Nièvre): « Mardi 25 février, de nombreux troupeaux erraient dans la plaine. Tout à-coup des cris d'effroi se font entendre, un énorme dogue enragé s'était jeté au milieu des bergers; aucun heureusement ne fut atteint. Trois femmes et un enfant qui se trouvaient dans la cour du château des Coques, effrayés de l'aspect hideux de ce chien souillé de boue et d'écume, eurent à peine le temps de fermer une porte, que déjà il s'était jeté sur une chienne des Pyrénées, et l'avait horriblement mutilée. C'est alors que le nommé Louis Bachelier, n'écoulant que son courage, se précipite à sa poursuite, armé d'un fusil qu'il tire en courant; ce premier coup blesse légèrement le chien, qui, devenu plus furieux encore, revient sur son adversaire. Deux fois l'arme rechargée trop précipitamment n'est pas partie, et une lutte épouvantable s'est engagée; ce n'est que par une adresse inouïe que l'intrépide jeune homme a pu éviter les morsures de son terrible ennemi. Le chien heureusement reprend sa course, et enfin,

après mille dangers et après une poursuite de près d'une lieue pendant laquelle Bachelier a vainement sollicité le secours de plusieurs personnes, il parvient à le blesser mortellement. A ce moment seulement, plusieurs paysans accourus achevèrent une victoire rendue si facile. »

On écrit de Limoux (Aude) sous la date du 5 mars :

Avant-hier mardi, vers sept heures du soir, le dépôt de poudre du commerce, établi dans un port de notre ville, à l'extrémité de la rue de la Trinité, a sauté avec une effroyable détonation. On ignore comment le feu a pu être mis à la poudre qu'il contenait. Ce sinistre, qui a épouvanté toute la ville, a occasionné la mort de plusieurs personnes; plusieurs autres sont blessées; les maisons de la rue de la Trinité ont souffert des dégâts considérables, des vitres ont été brisées dans un rayon très-étendu. La population de Limoux est consternée. On ignore le nombre des victimes, le terrain n'étant pas encore déblayé.

On nous écrit de Raon-l'Étape :

Un violent incendie vient de dévorer Thiaville, village situé sur les limites des départements des Vosges et de la Meurthe, et appartenant à ce dernier. C'était mardi, à dix heures du matin; 45 maisons sur 60 dont se composait ce village ont été la proie des flammes; trois heures ont suffi pour commencer ce déplorable sinistre. La flamme, semblable à un immense lincol de feu, et qu'alimentait la bise qui, ce jour-là, régnait très-violentement, s'est communiquée à tous les bâtiments avec la rapidité d'un fluide électrique, et rendait presque inutile le secours des populations accourues sur le lieu du désastre. Si cet affreux incendie s'était déclaré pendant la nuit, il n'aurait sans doute pas borné ses ravages à la destruction des habitations; les citoyens, surpris dans leur sommeil, auraient bien pu en être aussi victimes; mais heureusement personne n'a péri, on a pu sauver presque tous les bestiaux et la plus grande partie des objets mobiliers. La plupart des maisons incendiées étaient assurées à la compagnie de l'Union.

Une des plus fortes maisons en commission de librairie de Paris vient de suspendre ses paiements. On assure qu'elle compromet beaucoup d'é lecteurs, ce qui ne fera qu'aggraver les embarras de cette branche d'industrie déjà si souffrante.

Pendant les dix premiers jours de mars, il a été déclaré au greffe du tribunal consulaire de la Seine 22 faillites, dont divers passifs s'élèvent à près de 2,200,000 fr. Une d'elles, banqueroute Colombel et Comp., gérant de Société en commandite par actions, présente un passif de 865,436 fr. 53 c, et son actif 7,000. Enfin deux autres ont chacun un passif qui dépasse 550,000 fr.

Quinze à vingt mètres de bâtiments, avec le fourage qu'ils contenaient, ont été incendiés mercredi dans la commune de Marigny (Loiret). M. D....., ancien garde-du-corps, s'est blessé à la main en brisant une croisée pour sauver trois enfants en bas âges couchés dans une chambre que le feu allait envahir. Mais déjà ces enfants avaient été secourus par M. le curé de Marigny et une autre personne qui étaient entrés par une porte de derrière, qu'ils avaient réussi à enfoncer à coups de coignée.

On lit que 22 maisons auraient été aussi détruites par les flammes, le 4 de ce mois, dans la commune de Creutzwald (Moselle).

En 1829, les écoles primaires publiques et privées, recevaient ensemble 935,340 enfants.

En 1837, on comptait dans ces mêmes écoles 1,937,180.

Différence en plus, 1,003,840.

Il n'est question ici que des écoles de garçons.

Les écoles de filles, en 1837, comptaient 1,110,147 élèves.

Le nombre total des enfants, garçons et filles, qui fréquentaient les écoles en 1837, était donc de 3,082,327.

Ce nombre s'est beaucoup accru depuis.

Or, le nombre des enfants de l'âge de cinq à douze ans, garçons et filles, était de 4,802,356.

On écrit de Riceys, le 5 mars 1840 : « J'apprends à l'instant qu'un incendie des plus terribles vient de se déclarer cette nuit, à trois heures, dans le village de Fontette, près Essoyes. Le feu était si grand, que les voyageurs qui étaient sur la route de Bar-sur-Seine, qui est à trois lieues du désastre, étaient éclairés par les flammes. Les pompes des environs n'ont pu manœuvrer long-temps, attendu que ce pays est situé sur une hauteur et n'est abreuvé d'aucune source. Les eaux des puits ayant manqué, les pompiers ont été obligés de devenir spectateurs de ce désastre, sans pouvoir y porter secours. La personne qui m'apprend ce malheur me dit qu'il y a une quarantaine de maisons brûlées, et que le feu n'est pas encore éteint. »

TRIBUNAUX.

PHILIBERT.

Un petit bossu dont la tête énorme, couverte d'une forêt de cheveux grisonnants, atteint à peine le bureau du greffier, vient devant la police correctionnelle rendre compte de ses fredaines. Au moment où l'audancier appelle son affaire, il traverse le prétoire en deux jambées. « Présent Philibert, dit-il, voici mes papiers. » Puis, se retournant vers l'auditoire : « Mam' Philibert, crie-t-il d'une voix de Mayeux, Mam' Philibert, avancez ; vous n'êtes pas d'trop. Vous allez dire la chose à ces messieurs. »

M. le président. — Vous êtes seul prévenu d'outrages envers un agent de l'autorité. Votre femme n'a que faire ici.

Philibert. — Pardon, excuse, mon président ; on a insulté mon épouse ; on m'a insulté également. N'est-ce pas, Mam' Philibert, qu'on m'a appelé bombe ? J'aime à rire et je roule ma bosse, c'est possible ; mais je ne veux pas qu'on m'écorne.

Cela dit, Philibert rit aux éclats en ouvrant une large bouche uniformément démentelée, et se tourne vers l'auditoire avec un air de complète satisfaction, puis s'apercevant de l'hilarité qu'il excite, il reprend son sérieux et dit : « Riez tant que vous voudrez, je voudrais bien savoir ce qu'ils viennent faire ici tous ces propres à rien. C'est pour voir M. Mayeux à la correctionnelle, à ce qu'il paraît. C'est jour de spectacle gratis ; voyez donc un peu ces têtes, pour rire du monde. »

M. le président. — Gardez le silence ou nous allons vous faire sortir.

Philibert. — Parbleu, je ne demande pas mieux, si vous croyez ! Mam' Philibert, allons nous-en.

L'audancier s'approche du prévenu et l'invite à se taire. « Vous devez, lui dit-il, respect au tribunal. »

Philibert. — Et je paie ce que je dois, Monsieur, je respecte infiniment le tribunal.

M. le président. — Vous étiez ivre, à ce qu'il paraît, le 27 janvier dernier, et comme dans cet état vous provoquiez les rires de quelques enfants, vous avez brutalement saisi l'un d'eux et vous l'avez maltraité. Un sergent de ville étant survenu, vous lui avez adressé des injures et porté des coups.

Philibert. — Et voilà comme on écrit l'histoire ! Je demande la parole ; faites-moi d'abord l'amitié de regarder le calendrier. Le 27 janvier était un lundi. Depuis le 15 décembre, Mam' Philibert et moi nous n'avions pas pris un jour de repos.

M. le président. — Quel est votre état ?

Philibert. — Je travaille dans la broderie ; le plumetis, le cannetis, l'application, le genre guipure, tous les genres Nancy me sont également familiers. La nature ne m'a pas créé pour porter la hotte ou pour être tambour-major ; je brode donc, et je ne crains aucune personne du sexe dans ma partie. Or donc, le lundi en question, nous nous sommes dit, mam' Philibert et moi (pas vrai, mam' Philibert ?), nous nous sommes dit : « Cristi ! faut nous amuser ! » Nous avons été à l'He-d'Amour et nous nous sommes offert un petit dîner chouette, que j'ai pu dire ; nous avons bu sans compter, et mam' Philibert avait beau mesurer : « Adolphe, tu vas te faire mal, ails » j'ai

toujours. Bref, je descendais la barrière avec mon épouse, chantant l'ode de M. Jacques Vincent sur le picton de la barrière, lorsque des muscadins, des mirliflores à grosses cannes, ont insulté mon épouse que j'avais laissée marcher quelques pas en avant et pour cause. Je suis petit, c'est vrai, mais crapu et rageur, comme dit c't autre, et voyant que les polissons s'en mêlaient, que j'étais en spectacle à une population désordonnée, j'ai empoigné le premier venu, et je lui ai offert quelques soufflets et mon pied.... Vous m'avez compris.

M. le président. — On conçoit jusqu'ici votre irritation ; mais pourquoi avez-vous insulté et frappé un sergent de ville ?

Philibert. — C'est là le second acte de mes malheurs. J'étais monté, j'étais comme un lion, et il y aurait eu une patronille qu'elle aurait eu affaire à moi, nom d'un petit bonhomme !

M. le président. — Vous avouez donc avoir frappé un agent de l'autorité ?

Philibert. — Je suis capable de tout quand on m'ostine ; autrement je suis la bête du bon Dieu.

Le sergent de ville. — J'étais accouru pour protéger cet homme, auquel on voulait faire un mauvais parti, à raison de sa brutalité envers un enfant.

M. le président. — Est-il vrai qu'on l'avait insulté et qu'on avait tourné son infirmité en dérision ?

Le sergent de ville. — On me l'a dit et je le crois sans peine. La chaussée de la Courtille est constamment couverte le lundi de tous les mauvais sujets de Paris.

M. le président. — Vous a-t-il frappé ?

Le sergent de ville. — Il a essayé, et pendant que je le tenais il remuait bras et jambes et m'a frappé par-ci par-là, mais sans conséquence. Par exemple, sa femme, qui est survenue, m'a donné un coup de parapluie.

Philibert. — Mon épouse m'a protégé, elle a fait son devoir. Mam' Philibert, vous avez fait votre devoir !

Le tribunal condamne Philibert à trois jours d'emprisonnement. (*Gazette des Tribunaux*).

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE.

Le carnaval, que l'on croit passé, dure encore, et il durera encore huit jours ; car nous pensons bien que la direction de nos théâtres croirait déplaire au public, si elle ne donnait pas samedi prochain un dernier grand bal par souscription. Les joyeux amis de la danse et des intrigues s'en occupent ; de nouveaux travestissements sont déjà commandés, et l'administration théâtrale craindrait de se mettre, non-seulement le public, mais encore les costumiers, à dos. — Ainsi, nous aurons un bal.

Nous sauterons à pieds joints sur les spectacles des trois jours, et nous renverrons à jeudi quelques observations critiques que nous avons intention d'introduire dans notre feuilleton, pour ne parler que de la représentation qui a eu lieu vendredi.

— On donnait *Robert*. (Cet opéra avait été représenté deux fois en huit jours). Mlle Rieux se présentait pour la première fois au public lyonnais, qui n'a pas craint du tout de faire connaissance avec elle. Cette nouvelle Alice, douée d'un très-joli physique, d'une fort jolie voix, un peu paralysée par l'émotion, mais qui, rassurée bientôt, nous a fait entendre les couplets du troisième acte *Quand je quittai la Normandie*, d'une manière qui a eu chez nous un double attrait. Aussi Mlle Rieux a-t-elle été rappelée à la chute du rideau.

Après Mlle Rieux, nous vous parlerons de Pouilley qui, bien que fatigué des suites d'un gros rhume, a fort bien chanté les morceaux difficiles du troisième acte. Cet artiste a été rappelé à la fin et n'est pas revenu. (Il y en

a tant qui reviennent quand on ne les rappelle pas). Nous regretterons peut-être M. Pouilley.

Rainbault-Roland, qui ne devait pas jouer par suite d'indisposition, a chanté convenablement. Cet artiste sait que, touchant des honoraires pour faire de l'art, il se doit à la direction et au public : il est consciencieux. Nous mentionnons ce fait, d'autant plus qu'il est très rare au théâtre.

Mlle Cundell a fait une complaisance en jouant le rôle d'Isabelle qui n'était pas le sien. Nous lui en tiendrons compte en ne parlant pas d'elle.

Robert-Siran paraissait très fatigué au duo des chevaliers de sa patrie ; quelques maladroits amis lui ont envoyé deux ou trois applaudissements qui ont aussitôt été couverts par des chuts nombreux.

Mieux vaut un ennemi
Qu'un imprudent ami.

Les chœurs et l'orchestre ont bien exécuté. Les premiers n'avaient pas fini *chantez troupe immortelle*, que l'on rappelait Mlle Rieux et Pouilley ; Bertram était sous le théâtre, Robert dessus ; notre ténor numéro un a présenté la gentille Aliée à l'assemblée qui l'a couverte d'applaudissements.

GYMNASE.

Heureux théâtre ! .. il a beau avoir des malades, il marche toujours ; les indisposés se lèvent, viennent se présenter au public ; puis quand leurs rôles sont finis ils s'en retournent chez eux le plus chaudement possible, et recommencent le lendemain jusqu'à parfaite guérison. C'est que là presque tout le monde est premier sujet ; aussi le Gymnase n'en marche que mieux.

L'Ouvrier, joué par St-Léon, Rousseau, Barqui et Vernon, et Mmes Faivre, Buycet et Levasseur, a fait une partie des spectacles de la semaine. Le drame de Frédéric Soulié attire beaucoup de monde ; les *Trois Portraits* et les *Trois Epiciers* que l'on ne se lasse pas d'aller voir, ont, avec les danseurs anglais, complété des soirées auxquelles tous les amateurs de bons spectacles s'étaient donné rendez-vous.

CH. BERTAUD.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

EAU PHÉNOMÉNALE

Pour teindre les cheveux à la minute, et en toutes nuances.

Le seul dépôt, à Lyon, est chez M. BONNARDET, marchand-quincaillier, rue St-Dominique, 7, où l'on trouve également LE LAIT D'ARABIE, pour teindre les cheveux en toutes nuances et en peu de temps. (104).

MAISON CENTRALE A PARIS.

ANCIENNE MAISON VUILLERMET.

AUX DEUX JUMEAUX,

Galerie de l'Argue, nos 44, 46, 48 et 50,

MICHEL ET BERTHE

SUCCESSIONS :

Marchands Tailleurs de Paris,

Préviennent MM. les consommateurs, principalement ceux qui ont l'habitude de se faire habiller dans la capitale, qu'ils trouveront dans leurs magasins un choix considérable d'habillements tout confectionnés, et une quantité d'étoffes en pièces de haute nouveauté.

Manteaux, Redingotes, Habits, Pantalons, Gilets, Robes-de-chambre etc, etc, etc.

EN 40 HEURES

UN HABILLEMENT COMPLET ET DE COMMANDE

SERA RENDU.

Les Soins, la Coupe et l'Élégance

Que nous offrirons à nos acheteurs, sont pour nous une garantie de la préférence.

Principes Politiques:

LA LIBERTÉ de la France et sa GRANDEUR.
LA LIBERTÉ, mais pour tous les citoyens français, tous éligibles, tous électeurs, tous égaux devant la loi.
LA GRANDEUR, mais comme avant Waterloo, avec notre position de puissance du premier ordre et nos frontières naturelles du Rhin.
En résumé, à l'intérieur, à l'extérieur, la FRANCE libre et forte, l'intérêt du PEUPLE et le souvenir de NAPOLEON.
On s'abonne directement, et par correspondance, au Bureau du *CAPITOLE*, rue Saint-Pierre-Montmartre, 17; chez les principaux Libraires, et à tous les bureaux de Poste et de Messageries, avec augmentation de prix. (Toute demande doit être affranchie.)

ANNONCES.

LIBRAIRIE.

OMNIBUS

DU CITADIN ET DU VOYAGEUR,

POUR CONNAÎTRE

Le Prix des Courses en Fiacre, Cabriolet, Omnibus, et le stationnement de ces diverses voitures;

AUGMENTÉ

De la liste des Messageries pour tous pays, Bateaux à vapeur sur le Rhône et la Saône, Chemin de fer, etc.,

Et de celle des Hôtels, Bains, Cafés, Théâtres, Cabinets littéraires, Musées, Bibliothèques, Tribunaux, Administrations, et autres établissements utiles;

Avec un petit Indicateur des principaux Négociants.

IN-TRENTE-DEUX. PRIX : 50 CENTIMES.

EN VENTE, à la Librairie de Chambet aîné, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les Femmes, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve, à Lyon.



Fabrique et dépôt d'ombrelles et de parapluies, à des prix très-modérés, grande rue Mercière coin de l'allée de l'Argue.

COSTUMES DE BALS.

Mad. Chevalier à l'honneur de prévenir le public qu'elle tient toujours son magasin de costumes pour bals masqués et bals particuliers; elle y apportera les mêmes soins que les années précédentes. Elle demeure toujours place des Terreaux, n. 1, au 4^{me}.

A LOUER OU A VENDRE.

Jolie petite maison à louer ou à vendre, située à Montplaisir, près de la Guillotière, route de Grenoble.

S'adresser à M. Rivière, au dit lieu.

On donnera toutes les facilités pour les paiements.

SOMMÉ,

BOTTIER,

Rue Royale, n. 25 à Lyon.

CI-DEVANT RUE SAINT-MARTIN, N° 48, A PARIS,

Offre les mêmes bottes que l'on vent ici 24 fr aux prix suivants, savoir :

Bottes de commande, fines ou fortes.	19 f. » c.
Les mêmes, les prendre toutes faites.	18 »
Bottes en liège, de deux manières.	20 et 25 »
Bottes basses et ml basses, de liège.	14 et 16 »
Remontage de bottes fines ou fortes.	13 »
Ressemelage de bottes,	6 50

Il achète et vend tout au comptant.

A VENDRE DE SUITE,

Un fonds de cabaret, jouissant d'une belle clientèle, situé sur le plateau de la Croix-Rousse. S'adresser au bureau du journal.

CARLIER aîné, ayant été teneur de livres, pendant environ huit ans, dans la maison de MM. Favrel et Comp., rue du Caire, n. 30, et dans celle de MM. Javal et Comp., rue du Faubourg Saint-Martin, n. 82, à Paris, pouvant justifier de sa capacité, moralité et probité, désire trouver un emploi dans sa partie, soit pour quelques heures de la journée, soit pour l'emploi de tout son temps. S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du journal.

FONDS DE CAFÉ-CABARET à vendre, pour cause de décès, très bien décoré et très bien achalandé, situé rue de la Reine.

Pour les plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal.

AVIS AU PUBLIC.

M. Rousseau, du Gymnase, a l'honneur d'informer le public que son magasin de travestissement pour soirées et bals, vient d'être augmenté d'un grand nombre de dominos et costumes de modes sur les gravures les plus récentes des Bals de l'Opéra. On pourra commander chez lui des costumes qui seront confectionnés dans les 24 heures, place du Plâtre, 16, au 2^{me} à Lyon. N. B. Grand assortiment de Masques.

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

FONDS A VENDRE

Un fonds d'auberge réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle situé cours Lafayette. S'adresser au bureau du journal.

CARNAVAL DE 1840.

Nous recommandons à nos lecteurs, le nouveau magasin de costumes de bals, pour dames, tenu par Mad. Herguez, rue de la Préfecture, 10, à l'entresol. On y trouvera, dominos, habits de caractères en tous genres et dans les goûts les plus nouveaux. Mad. Herguez, se charge de faire confectionner tous les costumes qui seront commandés.

MALADIES

De Poitrine.

GUÉRISON DES RHUMES, TOUX ET CATARRHES,

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations et toutes les maladies de poitrine sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du sirop de Stœchas d'Arabie. La haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 francs et 2 francs le flacon, à la pharmacie de Perenn, rue Palais-Grillet, 25, à Lyon.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice dans le sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif-Végétal de Séné.

Extrait du Codex Medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FR. LE 1/4.

S'adresser à LYON à la PHARMACIE de la rue du PALAIS-GRILLET, n. 25.

A SAINT-ÉTIENNE, à la PHARMACIE-CHERMEZON, rue de la COMÉDIE.

Une personne d'un âge mûr, parfaitement au courant de la comptabilité, ayant été pendant trente ans dans le commerce, désirerait trouver une place comme teneur de livres, Caissier et en général tout emploi de quelques heures de travail par jour. Il verserait au besoin quelque fonds dans un commerce qui le prendrait pour en diriger les opérations. L'honneur, la probité et les connaissances générales de la personne sont les titres principaux sur lesquels elle se fonde pour mériter de ceux qui l'occuperont une confiance entière. — S'adresser au bureau du journal. —

SALON EGLINTOUN.

Cours permanent de Langues vivantes, places des Terreaux, n. 4.

Quatre professeurs recommandables à tous les titres, ont eu la pensée de se réunir et d'organiser un cours permanent de langues anglaise, italienne allemande et espagnole. Nous avons assisté à plusieurs leçons, et nous pourrions porter le jugement le plus favorable sur la clarté de leur méthode, sur l'habileté de leur enseignement, si l'affluence et le choix des auditeurs, empressés de répondre à leur appel, ne témoignaient mieux que toutes nos paroles de l'excellence de l'idée qui les a inspirés.

Nous engageons donc vivement les personnes désireuses de se livrer avec fruit à l'étude des langues vivantes à se hâter. Le salon Eglintoun sera bientôt trop petit, pour contenir la foule qui se presse d'y prendre place; on peut s'inscrire tous les jours, à l'adresse ci-dessus désignée, de deux à quatre heures.